



## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 16 octobre 2024, le(la) candidat(e) listé(e) ci-dessous est admis(e) sur la liste d'aptitude concernant la :

### Spécialité MEDECINE INTENSIVE-REANIMATION

	NOM	Prénom
1	RAKOTONDRABE	Heliarisoa Annie

Cette liste est valable 18 mois

Mamoudzou, le 17 octobre 2024

Le Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

**Patrick BOUTIE**  
Direction de l'offre de soin et  
de l'autonomie  
Agence Régionale de Santé de Mayotte